



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle « la Grange », sous la présidence de Monsieur Alexandre TOUZET, Maire.

Etaient présents : LEMPEREUR Catherine, LECOMTE Valérie, YANNOU Micheline, FORTUNEL Bernard, CELLIER Pierre-Henri, FUHRMANN Frédéric, MASSELIS Philippe, DE MAGALHAES Diane, MAITRE Mireille, TOUZET Alexandre.

Absents excusés ayant donné pouvoir : BOUDON Patrick donne pouvoir à MASSELIS Philippe
SALAÜN Claire donne pouvoir à FUHRMANN Frédéric

Absents : IVARS William, MENDES LANCA Diego, POINT Sylvaine

Le quorum étant atteint, LEMPEREUR Catherine est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

I – Approbation du PV du Conseil Municipal du 08 septembre 2023

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 08 septembre 2023 avec les deux modifications suivantes :

- Mme MAITRE Mireille donne pouvoir à Mme LECOMTE Valérie
- Au point 6, correction de l'orthographe d'un lieu « Vallée de la Renarde »

II – Plan Pluriannuel d'Investissement

Il est proposé au Conseil Municipal un moment d'échanges sur les investissements en cours ou à venir :

- 4^{ème} classe
- City-stade
- Bibliothèque Bandes Dessinées/Salle de loisirs
- Acquisition de Parcelles de Bois

III – Rapport d'Activité du SIREDOM 2022

Ce point sera reporté au prochain conseil municipal

IV – Rapport d'Activité du SIARCE 2022

Ce point sera reporté au prochain conseil municipal

V– Décision Modificative du Budget : charges du personnel

DM n°2 Charges de Personnel

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	-30 000,00
		1331 (13) : Dotation d'équipement des terr	30 000,00
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-30 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	15 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	5 000,00		
6531 (65) : Indemnités	10 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Après en avoir délibéré, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

VI – Organisation Voyage Scolaire

Pour le voyage scolaire organisé par l'Ecole du Rail Perdu à St Trojan les Bains (du 27 au 31 mai 2024), pour les 51 élèves des classes de CM1 et CM2, il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 100 € par enfant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, une participation de la commune à hauteur de 100 € par enfant.

Questions diverses :

- Mme MAITRE Mireille propose d'organiser des manifestations autour des Jeux Olympiques 2024.
- Contrat AXA : ce point est reporté

La séance est levée à 22 heures 55.

